

**Objet : Convention de partenariat avec COLAS pour l'édition 2025  
de la course « Les Foulées de Sud Roussillon ».**

**Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-10 et L. 5214-16-I-2°,

**Vu** la délibération du Conseil de Communauté du 8 avril 2026, donnant délégation d'attributions au Bureau et au Président dont celle au Président de prendre toute décision concernant les marchés, contrats, conventions d'un montant inférieur à 90 000 euros,

**Vu** l'arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière ;

**Vu** l'arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière ;

**Considérant** que dans le cadre de l'organisation de la 6<sup>ème</sup> édition de la course « Les Foulées de Sud Roussillon », la Communauté de Communes Sud Roussillon recherche des partenaires, c'est-à-dire des entreprises qui pourraient apporter leur soutien par un concours financier ou des dons en nature en contrepartie de la promotion de leur image,

**Considérant** que la SARL Sibio ! spécialisée dans la transformation de fruits et légumes bio domiciliée à Thuir (66), souhaite être partenaire de la 6<sup>ème</sup> édition de ladite course,

## DECIDE

### **ARTICLE 1 :**

De conclure avec la Société COLAS France SAS, domiciliée 1, Rue du Colonel Pierre Avia – CS 81755 – 75730 PARIS CEDEX immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 329 338 883, une convention de partenariat par laquelle celle-ci s'engage à donner un minimum de 1500€ de cadeaux en contrepartie de la promotion de son image (réseaux sociaux, présence du logo sur les tee-shirts enfants, présence sur le mur des partenaires et communication sonore le jour de l'événement).

### **ARTICLE 2 :**

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le **29 MAI 2026**

**Le Président**  
**Thierry DEL POSO**



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20260529-2026-05-30D-AU  
Date de télétransmission : 29/05/2026  
Date de réception préfecture : 29/05/2026

16 rue J. et J. Tharaud - CS 50034 - 66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél 04 68 37 30 60  
Mail : info@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114